

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DGRI 88 Subvention (5 000 euros) à l'association Les Enfants de la Méditerranée - LEM (20^e) pour son projet éducatif auprès d'enfants réfugiés au Sud Liban.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Les Enfants de la Méditerranée (LEM), 50 rue de la Bidassoa (20^e) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Les Enfants de la Méditerranée (LEM) (n° simpa 186569 ; dossier 2016_082016) au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense sera imputée sur la VF 07002, chapitre 65, article 6574, fonction 048, fonds 120, CF 07 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO